

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Le Journal du Lot ne paraîtra pas samedi, nos ateliers étant fermés à cause de la Fête Nationale.

Le nationalisme à l'œuvre

La réaction, battue lorsqu'elle combattait à visage découvert, écrasée lorsqu'elle s'était affublée du masque boulangiste, revient à l'assaut des institutions républicaines sous le couvert du mensonge nationaliste. Ce sont les mêmes hommes poursuivant le même but : le crime d'un nouveau deux décembre, l'élévation au trône d'un dictateur qui leur permettrait d'assouvir leurs rancunes et leurs appétits, qui renouvellerait une fois de plus, pour le malheur de la France, l'œuvre néfaste du césarisme.

Trop longtemps, les vrais républicains, confiants en la force de l'Idée, ont laissé agir à leur guise ces dangereux adversaires.

Les groupes républicains de la Chambre, comprenant enfin le danger, ont décidé de former un comité de permanence qui dirigera le combat contre les ennemis de la République. Cela est bien, mais cela ne suffit pas. Il faut que tous ceux qui voient dans la République le gage d'un meilleur avenir, contribuent à l'œuvre de défense de la liberté, que tous combattent et anéantissent les impudents mensonges des nationalistes.

Nous ne saurions trop le répéter, le nationalisme n'est qu'une équivoque. Il suffit d'en appeler au bon sens pour montrer que tous les républicains dignes de ce nom aiment leur pays, que tous le veulent grand, admiré et respecté.

Le robuste bon sens de la province a jusqu'à présent résisté à l'empoisonnement quotidien de ces fauteurs de troubles. Mais que les électeurs prennent garde, les nationalistes, encouragés par leur succès aux élections municipales dans Paris, préparent dès maintenant leurs voies pour les élections législatives de 1902. Dans une lettre circulaire par laquelle il réclamait des fonds, l'abbé Garnier annonçait cyniquement le but qu'il poursuivait comme agent nationaliste. Il faut que devant cette organisation la province résiste ; il faut qu'elle soit la sauvegarde de la République.

La tâche est relativement facile, il suffit de montrer ce qui se cache derrière cette appellation trompeuse : « nationaliste ».

Le nationalisme c'est la « tarte à la crème » de la réaction.

Un impérialiste veut-il endormir la méfiance des républicains, il se dit nationaliste ; un cléricale avéré veut-il faire taire les partisans de la liberté de conscience, il se dit nationaliste et, sous le patronage de Jules Lemaître et de François Coppée, compères ennemis, ils réussissent tous les deux là où ils auraient piteusement échoué. Une fois élus, ils reprennent le programme qu'ils avaient caché, votent pour le sabre contre la République, pour l'enseignement congréganiste contre l'enseignement laïque et, si l'électeur étonné demande des explications, ils saisissent le clairon de Déroulède transformé en cornet de banquiste et hurlent : « Je suis nationaliste. » Le tour est joué.

A cet égard, il est intéressant de suivre

dans leurs évolutions et leurs votes les membres de la nouvelle majorité nationaliste du Conseil municipal de Paris. Le spectacle est souvent écœurant, mais il est instructif et désille les yeux un instant fermés.

A vrai dire, ces gens-là mentent à leurs électeurs, mentent à leurs alliés. Ils poussent même la virtuosité du mensonge jusqu'à se mentir à eux-mêmes. En veut-on un récent exemple ?

La grande marotte des nationalistes et de leurs partisans était que le bureau de l'ancien Conseil municipal ne saurait pas tenir sa place pendant les réceptions de l'Exposition. Les feuilles à leur dévotion imprimaient avec un sérieux aussi imperturbable que grotesque. « Enfin nous aurons un président qui saura mettre un habit et porter une cravate blanche. » N'insistons pas sur la mentalité des malheureux qui trouvent cela suffisant.

Les membres de l'ancien bureau avaient toujours conservé une attitude correcte avec les ministères qu'ils combattaient, avec le ministère Méline par exemple ; M. Armand Grébaupal a jugé que la politesse en exigeait autrement. A une inauguration officielle, il s'est ostensiblement levé à l'arrivée de M. Waldeck-Rousseau et a vidé les lieux.

Il s'est rendu au journal *la Patrie* et après avoir invoqué la grande ombre de Norton, nègre et martyr, il a déclaré à un complaisant interviewer : « Je n'ai pas voulu froisser M. Loubet, mais simplement le président du Conseil. On a bien le droit de recevoir chez soi qui il vous plaît. »

Première... inconséquence : il y a trois semaines le même Grébaupal disait pis que pendre de M. Loubet, mais la croissante sympathie qui entoure le chef de l'Etat a forcé M. Grébaupal à rengainer ses intentions belliqueuses.

Deuxièmement : M. Grébaupal était dans le jardin des Tuileries, donc c'était lui l'invité. Son acte est plus que de l'impolitesse, c'est de la bêtise.

Si ridicule qu'il fût et précisément parce qu'il est ridicule, ce petit incident peint au vif le nationaliste. Nous le retrouverons à l'œuvre dans d'autres questions plus graves. Nous le suivrons pas à pas, nous montrerons ce qu'il fait de ses engagements envers le suffrage universel qu'il méprise autant qu'il le flatte.

Connaître le nationalisme, c'est le détester ; et le détester, c'est servir la France et la République.

A. Z.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 Juillet 1900

M. Ch. Bernard demande la parole sur le procès-verbal. Il a vu un sénateur, dans l'hémicycle, à la séance si tumultueuse de vendredi. On rit.

La Chambre adopte le projet de loi et les propositions tendant à accorder aux sous-officiers le droit de correspondre gratuitement à raison de 2 lettres par mois.

M. Greffier à la parole sur la réduction du tarif minimum du café.

La Chambre vote le projet de loi du gouvernement, qui consiste à modifier le tarif des douanes.

L'ordre du jour appelle la discussion des propositions de loi relatives à l'importation des blés et farines étrangers.

M. Méline demande le renvoi à la commission.

M. Delpech-Cantaloup appelle l'attention de la Chambre sur la condition mauvaise de l'agriculture dans le Sud-Ouest.

La discussion est close après une intervention de MM. Leygues et Rose.

M. Piou adresse au ministre des affaires étrangères une question au sujet des événements de Chine.

M. le ministre des affaires étrangères répond à la satisfaction générale, et l'incident est clos. Puis la séance est levée.

Séance du 10 juillet

M. Guillaïn expose que le Sénat a voté les 4 contributions directes, mais en disjoignant un article relatif à un dégrèvement sur les vignes phylloxérées.

La commission du budget propose de ratifier cette disjonction : MM. Guillaïn et Bertheux combattent cette disjonction.

La motion Guillaïn est adoptée.

M. Drumont veut interpeller sur le préfet d'Alger : cette interpellation est renvoyée à une date ultérieure.

M. Berry monte à la tribune pour parler sur le projet des décorations pour l'Exposition.

Il traite les républicains « de majorité servile » et leur adresse des injures.

On réclame contre M. Berry la censure qui est votée : pendant quelques minutes le tumulte est considérable sur les bancs nationalistes.

On passe à la discussion du projet, qui est adopté.

La Chambre vote un projet qui concerne les formalités hypothécaires.

M. Millerand répond aux attaques dont il avait été l'objet de la part de M. Berry.

Après quelques mots, l'incident est clos.

Ensuite, avant de lever la séance, le président prie la Chambre d'envoyer avant de se séparer toutes ses sympathies aux soldats qui vont en Chine.

Puis le président du conseil donne lecture du décret de clôture. La session est close. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 10 juillet 1900

Les crédits pour l'expédition de Chine sont votés par le Sénat.

L'ensemble du projet relatif à la réduction des droits sur les cafés en sève et en pellicules est adopté.

Le projet sur les décorations supplémentaires en vue de l'Exposition est également voté.

Puis le président prononce la clôture de la session et la séance est levée.

ACTUALITÉS

Grâce à l'adroite intervention d'un avocat né malin, qui a obligé d'une façon indirecte le Conseil d'Etat à se prononcer sur une question depuis longtemps pendante, nous savons aujourd'hui, à n'en pas douter, que les conseillers municipaux de Paris n'ont aucun droit à l'indemnité de 6,000 fr. qu'ils s'étaient généreusement octroyée.

Le Conseil d'Etat l'a déclarée illégale : les contribuables ont le droit — et j'espère bien qu'ils ne se feront pas faute d'en user — de refuser le paiement de la portion de leurs contributions correspondante à la recette des 480,000 fr. qui ont pris l'habitude de passer dans les poches des édiles parisiens, sous l'œil volontairement inattentif du gouvernement.

La décision du Conseil d'Etat ne pouvant rester lettre morte, il est tout à fait probable que désormais l'indemnité bienheureuse sera supprimée et ne servira pas d'appât aux politiciens — avocats sans cause et médecins sans clientèle — dont les candidatures pullulent à chaque élection. C'est très bien. Mais quelle est la situation des conseillers et anciens conseillers qui, depuis des années, touchent ou ont touché indûment cette rémunération ?

Ils en doivent le remboursement, car ce n'est pas depuis l'arrêt du Conseil d'Etat, c'est dès le principe que l'indemnité est illégale.

Mais qui les poursuivra, et au nom de qui seront-ils poursuivis ?

C'est ici que l'imbroglio devient plaisant.

La ville ou l'Etat voudront se faire rembourser. Mais je leur répondrais, si j'étais conseiller municipal de Paris : « J'ai touché cet argent en vertu d'un ordonnancement régulier du préfet de la Seine ; c'est donc lui qui est responsable de l'illégalité. Adressez-vous à lui ; moi, je ne veux rien savoir. »

A son tour, le préfet dira : « Je n'ai pas pris cela sous mon bonnet : d'ailleurs mes prédécesseurs ont agi de même, approuvés par le gouvernement. Adressez-vous aux membres des divers ministères qui nous ont couverts de leur silence ; nous, nous ne voulons rien savoir. »

Puis les ministères regimberont ; « Il y avait un intérêt d'Etat — lisez intérêt de parti politique — à fermer les yeux sur cette illégalité ; nous les avons fermés, nous les fermons, nos successeurs les fermeront ; et, eux non plus, ils ne voudront rien savoir. »

Faudra-t-il que l'Etat se poursuive lui-même, ou que la Ville poursuive l'Etat ?

Ce qu'il faudrait et qui vaudrait bien mieux ce serait que le contribuable se détaxât lui-même du demi-centime additionnel qu'on lui réclame illégalement et répondit à tous les avertissements du percepteur : « Je ne paie que ce que je dois ; et pour le reste, ... je ne veux rien savoir ! »

P. B.

EN CHINE

A Fou-Tchéou

Notre consul à Fou-Tchéou fait savoir par un télégramme du 10 juillet, que la situation de la ville est calme.

Le vice-roi et le maréchal tartares ont publié une proclamation favorable aux étrangers, et demandant que les navires de guerre évitent provisoirement de venir à Fou-Tchéou : ils proposent une protection réciproque qui aurait pour résultat de mettre To-Kien à l'abri des troubles.

Renforts français

Le steamer *Aquitaine*, affrété par l'Etat, a appareillé mardi à midi pour la Chine avec 680 hommes d'infanterie et d'artillerie de marine.

Un grand enthousiasme règne parmi les troupes. Les musiques des 4^e et 8^e d'infanterie de marine ont joué alternativement le *Chant du Départ* et la *Marseillaise*.

INFORMATIONS

Une interpellation originale

M. Firmin Faure, député d'Oran, avait déposé la demande d'interpellation suivante : « Je demande à interpeller le gouvernement pour lui demander s'il ne croit pas que dans les circonstances actuelles, alors que plusieurs de nos nationaux ont été massacrés en Chine et que l'on craint de recevoir, d'heure en heure, les plus tragiques nouvelles de Pékin, il serait décent d'ajourner les banquets ministériels, qui n'ajoutent rien à l'éclat de l'Exposition et blessent le sentiment public ? »

A la recherche d'Esterhazy

Des avis parvenus à la Sûreté générale annonçaient que l'ex-commandant Esterhazy

devenait venir à Paris et qu'il avait même l'intention d'aller se constituer prisonnier, afin de faire opposition à divers jugements rendus contre lui. On citait même la maison où il descendrait : 178, rue du Faubourg Saint-Honoré, chez une personne amie.

Depuis trois jours, la police fait exercer autour de l'immeuble signalé une surveillance si active, que tous les habitants du quartier en témoignent une surprise très vive.

Le commandant Esterhazy n'a point encore paru, ce qui laisse à penser que la police est en ce moment victime d'une mystification.

La préfecture de police fait démentir qu'Esterhazy soit à Paris.

Mise en Non-Activité

Par décision présidentielle en date du 4 juillet 1900, M. Kahn, lieutenant au bataillon d'infanterie de marine de la Martinique, est placé dans la position de non-activité, par suspension d'emploi.

Le Cas du Soldat Sauvageon

M. Colliard vient de recevoir la lettre suivante :

« Monsieur le député,

« M. le ministre de la guerre me charge de vous faire connaître que, par décision de ce jour 7 juillet, il a accordé au nommé Sauvageon, ex-soldat au 158^e régiment d'infanterie, une gratification permanente de 300 fr. par an à partir du 1^{er} juillet 1900.

« Veuillez agréer, etc.

« Le chef du cabinet civil. »

Il est bon de remarquer que la loi ne permettait pas de faire davantage et que la gratification est permanente et non temporaire.

On se rappelle que Sauvageon avait dû quitter le régiment par suite d'infirmités contractées au service.

L'Expédition Andrée

Le journal la Nature, de Londres, annonce qu'on a trouvé sur le rivage de la paroisse de Roundstone, en Irlande (comté de Galway) une bouteille contenant une carte indiquant qu'elle avait été jetée du ballon d'Andrée, afin de déterminer la direction des courants marins.

La personne découvrant cette bouteille était invitée à la faire parvenir au capitaine Ernest Andrée, frère de l'explorateur, à Stockholm.

La bouteille et la carte, suivant la Nature, ont été envoyées au Board-of-Trades de Londres, qui fera parvenir à destination ces objets intéressants.

On connaîtra donc prochainement un quatrième point de la trajectoire de cet aéronaute héroïque et infortuné, dont le sort n'est pas malheureusement douteux.

M. André Berthelot

Les comités qui avaient soutenu, aux dernières élections législatives, la candidature de M. André Berthelot dans la première circonscription du sixième arrondissement, avaient convoqué lundi leur député. Celui-ci a essayé de justifier son attitude à la Chambre, mais après avoir repoussé l'ordre du jour pur et simple demandé par M. André Berthelot, les comités ont voté l'ordre du jour suivant :

« Le comité républicain socialiste du quartier de l'Odéon, après avoir entendu les explications du citoyen Berthelot, regrettent son attitude dernière au Parlement, blâment énergiquement sa conduite et déclarent lui retirer leur confiance. »

On sait que M. Berthelot s'est, à grand fracas, séparé en diverses circonstances de la majorité républicaine pour voter avec MM Méline et Ribot.

Les Armes à feu

Une descente de justice a eu lieu vendredi dans la commune de Saint-Yagueu près de Saint-Sever.

Une jeune fille de cette commune, Mari-Lys Castex, âgée de six ans, avait été trouvée morte sur le seuil de sa porte. Elle avait succombé aux blessures occasionnées par la décharge d'une arme à feu. On crut tout d'abord à un assassinat commis par quelque malandrin de passage et on avisa le parquet. La vérité était plus simple.

La fillette avait été tuée par un de ses voisins âgé de treize ans, Adrien Darraillans.

Ce jeune homme avait une passion, celle du fusil, dont il usait et abusait comme passe-temps en se livrant à un tir désordonné. La petite Castex se trouvait jeudi à portée

du canon de son arme et Darraillans, qui ignorait qu'elle était chargée, visa et tira sur sa jeune voisine qui tomba foudroyée.

Darraillans, au lieu d'avouer son imprudence, laissa les suppositions les plus bizarres se donner libre carrière et ce n'est qu'en présence du magistrat instructeur que, pressé de questions, il a enfin fait le récit de la déplorable scène dont la jeune Castex a été la malheureuse victime.

Darraillans passera devant la correctionnelle sous la prévention d'homicide par imprudence.

Loterie des Enfants tuberculeux

Tirage du 10 juillet

Le numéro 5,494,731 gagne 100,000 fr.
Le numéro 4,770,382 gagne 20,000 fr.
Les numéros 3,322,989 — 3,787,692 — 6,355,422 gagnent 5,000 fr.
10 numéros gagnent chacun 1,000 fr.
10 numéros gagnent chacun 500 fr.
500 numéros gagnent chacun 100 fr.

Un veinard

Le gros lot de 100.000 fr. et un lot de 1.000 fr. de la loterie des Enfants tuberculeux ont été gagnés par un ouvrier sabotier, M. Benet, habitant Brive et travaillant chez M. Rodier, rue de la République.

Benet était possesseur de trois billets de cette loterie, qu'il avait achetés dans un bureau de tabac de la ville.

Aussitôt après avoir appris l'heureuse nouvelle et l'avoir contrôlée, Benet a débauché tout l'atelier pour lui faire faire la noce.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers ayant été fermés mardi, en raison du deuil cruel qui a frappé notre Directeur, le Journal du Lot n'a pu paraître ce jour-là.

Caisse nationale d'épargne postale

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de juin 1900

Versements reçus de 1225 déposants, dont 312 nouveaux	255,113 78
Remboursements à 568 dép.	
dont 85 pour solde	180,092 54
Excédent des versements	75,021 24

CAHORS

Madame et Monsieur Auguste COUESLANT remercient bien sincèrement les personnes qui, à l'occasion du deuil cruel qui les a frappés, ont bien voulu leur donner un témoignage de sympathie.

Ils prient les personnes de leur connaissance qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de vouloir bien excuser cet oubli involontaire.

Chambre des députés

Dans la séance de lundi, M. Rey, député du Lot, a présenté et soutenu à la Chambre des députés l'amendement au projet de loi concernant les contributions directes pour l'exercice 1901. (Répartition de la contribution personnelle-mobilière).

M. Rey a défendu son amendement et a fait ressortir que, d'après la répartition actuelle de la personnelle-mobilière, « les départements pauvres paient un taux double de celui imposé aux départements riches. Si l'on descend dans la répartition, si l'on considère celle faite entre arrondissements, la différence n'est pas seulement de 1 à 2 mais de 1 à 3. Enfin, entre communes, l'écart va de 1 à 48 ».

M. Rey demande une répartition plus équitable.

M. le rapporteur général prie la Chambre de repousser l'amendement de M. Rey.

La Chambre, par 334 voix contre 170, a repoussé l'amendement.

Les trois députés du Lot ont voté pour.

Mérite Agricole

Nous apprenons avec plaisir la nomination au grade de chevalier du Mérite Agricole de

notre compatriote et ami, M. Albert Feyt, attaché au ministère de l'Agriculture.

Nous applaudissons bien vivement à cette distinction qui honore notre ami, auquel nous adressons toutes nos félicitations.

La fête du Collège

Nous apprenons que la belle fête de charité organisée par le personnel et les élèves du Collège de Jeunes filles, après avoir été un divertissement des plus délicats pour le public choisi et si nombreux qui se pressait dans la cour de l'établissement, a produit une forte recette pour les pauvres de la ville.

Les recettes se sont élevées à 593 fr. 95.
Les dépenses à 343 fr. 95.
Le personnel du Collège, réuni en assemblée, a décidé ce qui suit.

Considérant :

1^o Que pour conserver à la fête de charité son caractère, il convient de prélever sur les recettes une part pour le bureau de bienfaisance,

2^o Que d'autre part la fête de charité étant une fête universitaire, on ne saurait faire un meilleur emploi des ressources qu'en les affectant à secourir des enfants moins privilégiés des écoles primaires; le personnel du Collège de Jeunes filles espère ainsi procurer aux élèves qui ont apporté tant d'ardeur à l'organisation de cette fête une joie plus grande dans l'accomplissement d'un devoir de solidarité,

Offre une somme de 50 fr. au bureau de bienfaisance et une somme de 200 fr. aux cantines scolaires.

Quelques personnalités du département, absentes de Cahors, ayant envoyé de généreuses offrandes, en particulier MM. de Verninac Delpont et Rey, une somme de 50 fr. constitue une recette supplémentaire qu'il est décidé de réserver pour l'association de bienfaisance des anciennes élèves.

Une fois encore toutes nos félicitations et tous nos remerciements à la Directrice, au personnel et aux élèves du Collège.

Correspondance

En réponse à la lettre de M. Cagnac, parue dans nos colonnes le 3 courant, nous recevons la communication suivante, que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer :

Castelsarrasin, le 8 juillet 1900

A Monsieur le Directeur du Journal du Lot à Cahors.

Monsieur le Directeur,

Dans la lettre de M. Cagnac, publiée le 3 juillet courant par votre estimable journal, je relève, outre des allégations peu sincères que je ne prendrai pas la peine de discuter avec lui, une menace qui, sous forme d'avertissement, s'adresse directement à moi, en ma qualité de défenseur et de seul conseiller de mes parents (un vieillard et une femme).

M. Cagnac déclare que je ne tarderai pas à regretter d'avoir conseillé mon oncle au cours de cette affaire sans précéder à Cahors.

Après avoir menacé de ses foudres un honorable fonctionnaire cadurcien, dont l'unique tort avait été de protester contre une injustice qui l'atteignait personnellement, M. Cagnac tente à mon égard de ce procédé d'intimidation qui paraît lui être favori.

En ce qui me concerne, ce procédé n'aura pas l'effet attendu.

M. Cagnac insinue, sans nul doute, qu'à la suite de quelque plainte dont il a le secret et du goût de celles qui lui ont si bien réussi momentanément contre Suberville, l'administration à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir prendra à mon égard une mesure de rigueur.

Que M. Cagnac note d'abord qu'en défendant les intérêts de ma famille, j'agis comme homme privé et non comme fonctionnaire; que du côté administratif, je n'ai rien à craindre; qu'en d'ailleurs ne saurait m'empêcher de lutter énergiquement jusqu'au bout. Que M. Cagnac sache bien aussi qu'à tous les points de vue, j'endosse l'entière responsabilité de la résistance que je ne cesserai de conseiller à mon oncle contre l'acte dont il est momentanément victime, acte dont M. Cagnac avoue être le seul instigateur.

Ainsi donc, n'étant pas de ceux qu'on intimide facilement, je méprise toute menace et je fais connaître à M. Cagnac que je ne m'inclinerai que devant la décision des juges, le prévenant, en outre, que je ne le suivrai pas dans la campagne de presse qu'il a soulevée autour de notre affaire, me réservant seulement de relever avec la dernière énergie et par les voies de droit toute attaque directe ou indirecte, ouverte ou déguisée dont mes parents ou moi pourrions être l'objet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur l'hommage de mes sentiments respectueux.

Paul TOURRET

Orphéon de Cahors

La Commission de l'Orphéon a adressé

hier à la Commission des fêtes du Conseil Municipal la note suivante :

La Commission de l'Orphéon déclare qu'elle est complètement étrangère à l'article paru dans le journal « le Télégramme » de dimanche dernier et qu'aucun de ses membres ne l'a ni inspiré ni connu avant sa publication.

Elle déclare en outre de la manière la plus ferme qu'elle en désapprouve les termes et les tendances, ayant toujours été et désirant rester étrangère à la politique et à toute polémique ayant trait à la politique.

Pour le Président de la Commission absent.

Le Vice-Président,
Signé : DELPECH.

La Commission des fêtes du Conseil Municipal est heureuse de voir que la Commission de l'Orphéon désapprouve l'article paru dans le Télégramme de dimanche dernier, sous le titre « les ennemis de l'Orphéon ».

A son tour elle proteste contre les allégations mensongères contenues dans cet article et dictées, on devine par quels intérêts de basse politique. Quant aux injures absolument imméritées que l'auteur anonyme adresse à plusieurs de ses membres, elle ne peut que les mépriser.

Toutefois, elle tient à affirmer que la politique et les questions personnelles sont restées absolument étrangères à ses décisions, et que l'Orphéon possède toutes ses sympathies.

PARAZINES, COMBARIEU, VINCENS
COMBELLES, PÉRIÉ, TASSART,
FOURNIE, CLOUP, ROUS.

Fête nationale du 14 juillet 1900

Voici l'arrêté municipal :

Article premier. — La fête nationale du 14 juillet sera annoncée par des salves d'artillerie et par la sonnerie des cloches, le 13, à 7 heures du soir, et le 14, à sept heures du matin.

Article 2. — Le 13 à neuf heures du soir, la musique, les tambours et clairons du 7^e régiment d'infanterie exécuteront une retraite aux flambeaux.

La retraite partira de la place Thiers et suivra l'itinéraire suivant :

Place Thiers, boulevard Gambetta, rue de la Liberté, hôtel de la Préfecture, place du marché, rue Fénélon, église St-Urcisse, quai Ségur-d'Aguesseau, rue Brive, boulevard Gambetta, hôtel de Ville, rue du Lycée, rue des Tabacs, allées Fénélon, statue Gambetta, boulevard Gambetta, rue des Augustins, rue Sainte-Claire, place Thiers. La retraite s'arrêtera : 1^o devant l'hôtel de la Préfecture ; 2^o devant l'hôtel de Ville, où elle jouera chaque fois un morceau ; 3^o devant le monument Gambetta, où elle jouera la Marseillaise ; 4^o devant le logement du commandant d'armes.

L'Orphéon et la société l'Avenir cadurcien se feront entendre sur la terrasse de l'hôtel de Ville, après les morceaux joués par la musique militaire.

Article 3. — Le 14, à huit heures du matin, il sera fait aux indigents une distribution de pain au bureau de bienfaisance, par les soins de la commission administrative.

Article 4. — Une revue des troupes de la garnison sera passée sur le boulevard Gambetta, à huit heures et demie du matin, par le colonel commandant d'armes, en présence des autorités.

Article 5. — A une heure après-midi, mât de cocagne sur la place Rousseau (sept prix d'une valeur totale de 40 francs). Chaque concurrent ayant accompli l'ascension choisira un seul lot.

Article 6. — A deux heures, concert gratuit donné par l'Orphéon et la Cigale divonienne, au théâtre.

Article 7. — A quatre heures, grandes courses aux ânes, sur la place Thiers :

Première course, ânes attelés, 1.000 mètres, deux tours de piste. — Premier prix, 20 fr. ; deuxième prix 15 fr. ; troisième prix 5 fr.

Deuxième course, ânes montés, 1.000 mètres, deux tours de piste. — Premier prix, 20 fr. ; deuxième prix, 10 fr. ; troisième prix, 5 fr.

Article 8. — A cinq heures, bal d'enfants sur les allées Fénélon.

Article 9. — Les édifices communaux, l'hôtel de ville, les monuments Gambetta et des Mobiles, la place de la République seront pavoisés et illuminés à la chute du jour.

Article 10. — A neuf heures, un feu

d'artifice sera tiré en face le quai Ségur Article 11. — A dix heures, bal public et bataille de confetti.

Nota. — Les concurrents pour le mât de cocagne et les courses aux ânes devront se faire inscrire au commissariat de police, jusqu'au 13 juillet, à onze heures du matin. Le maire invite ses concitoyens à pavoiser et à illuminer leurs maisons.

Il croit devoir rappeler qu'il est interdit de tirer des fusées à moins de 50 mètres de toute habitation et de faire partir des pétards ou autres pièces d'artifices au milieu des agglomérations de personnes.

La bataille des confetti est autorisée à partir de 10 heures du soir, sur les allées Fénélon, mais il ne pourra être employé que des sacs unicolores.

Note de la place. — MM. les officiers de réserve, de l'armée territoriale ont invités à assister en tenue militaire à la revue qui sera passée, à Cahors, par le colonel commandant d'armes, le samedi 14 juillet, à huit heures et demie du matin, sur le boulevard Gambetta, à l'occasion de la fête nationale.

Voici le programme du concert gratuit donné au théâtre, le 14 juillet, par l'Orphéon et la Cigale Divonienne :

1^{re} PARTIE

1. Mandoline XX. — La Cigale.
2. Quatre-vingt-douze, M. Bouchor. — Orphéon.
3. Le Muletier, Henrion. — M. Frécheville.
4. Les p'tits auvergnats, Ouvrard. — Mlle Soulié.
5. Viens! A. Holmès. — M. Chapard.
6. La Vivandière, B. Godard. — Mlle Brunet.
7. Grand air de Joseph, Mèhul. — M. Arnaudet.
8. Au revoir, Monti. — La Cigale.
9. Grand air de la Reine de Chypre. — MM. Rollés, Dellard.

2^e PARTIE

1. Bella Capriciosa, Rondini. — La Cigale.
2. Le beau Danube bleu, Strauss. — Orphéon.
3. Si vous ne m'aimez plus!... Goublier. — M. Heilles.
4. Le Rossignol, X. — M. Rollés.
5. Rossignol et Fauvette, duo, Darquier. — Mlles Soulié, Brunet.
6. N'aimé que tus! Saintis. — M. Frécheville.
7. Le Pastourol! G. Barreau. — M. Arnaudet.
8. La Marseillaise. — Orphéon.

Courses de vélocipèdes

Dimanche à deux heures de l'après-midi, ont eu lieu les courses de vélocipèdes.

Bien avant l'heure un public nombreux se pressait sur les Allées Fénélon, attiré malgré la grande chaleur, pour applaudir les forts coureurs qui avaient répondu à l'appel du Véloce-Sport-Cadurcien.

Voici les résultats des courses.

Première course : Départementale. — Championnat du Lot (vitesse), bicyclettes, 2,000 mètres. — 1. Léon Manié, de Cahors; 2. Daniel Besombes, de Catus.

Deuxième course : Grande internationale (bicyclettes), 2,400 m. — 1. Bonnevie, de Paris; 2. Gougoltz, (Suisse); 3. Paul Guignard, de Paris.

Troisième course : Deuxième Internationale, 2,400 m. 1. A. Fouaneau, de Bordeaux; 2. A. Saint-Marc, de Bègles-Bordeaux; 3. H. Ratinand, de Toulouse.

Quatrième course : Military, 2,400 m. — 1. Delbourg du 7^e de ligne à Cahors; 2. Dartigues du 9^e de ligne à Agen; 3. Couty, du 9^e de ligne à Agen; De Lambert, du 9^e de chasseurs à Auch; 5 Gerderès du 7^e de ligne à Cahors.

Cinquième course Internationale (tandems) 4,000 mètres. — 1^{re} équipe, Bonnevie-Guignard; 2^e équipe, Gougoltz-Fouaneau, 3^e équipe, Saint-Marc-Tony.

L'équipe Ratinand-Présignac a crevé au premier tour et n'a pu rattraper l'avance qu'elle avait perdue en changeant de machine.

La musique du 7^e prêtait son concours à ces courses qui ont été très brillantes.

Le soir, la belle fête de nuit offerte par le V. S. C. avec le concours gracieux de l'Avenir Cadurcien et de la Cigale Divonienne, a remporté un vif succès.

La bataille de confetti a été des plus animées, et le bal champêtre ne s'est terminé que vers 2 heures du matin.

Charmante fête très bien organisée par le V. S. C. auquel nous adressons nos félicitations.

La Tuberculose

Dernièrement, M. le docteur Cassaigne faisait connaître dans la Dépêche les effets désastreux produits par le lait des vaches

laitières, atteintes de cette terrible maladie connue sous le nom de tuberculose.

Or, il paraîtrait que les vaches de notre région sont en très grand nombre atteintes de cette maladie.

Déjà, à Agen, laitiers et bouchers subissent d'énormes pertes, car depuis quelque temps la population de cette ville s'abstient de manger de la viande et de boire du lait, effrayée par le bruit qui a couru que les vaches du Lot-et-Garonne étaient frappées de tuberculose.

Cette panique, il est vrai, est peut-être un peu exagérée; mais cependant, comme plusieurs cas de tuberculose ont été signalés, des mesures ont été prises, au moins pour rassurer la population.

Ne semblerait-il pas nécessaire de prendre à Cahors les mesures qui ont été prises à Agen, c'est-à-dire signaler les étables contaminées, examiner attentivement le lait vendu en ville, ainsi que les animaux conduits à l'abattoir et destinés à la boucherie?

Nous espérons que M. le Maire voudra bien, dans l'intérêt de notre population, prendre toutes les mesures nécessitées par un tel état de choses qui, s'aggravant, pourrait être funeste à la santé de tous, et des enfants en particulier.

Société des Sauveteurs du Lot

Les membres de la société des Sauveteurs du Lot sont priés de se rendre le samedi 14 juillet à 10 heures du matin dans la salle ordinaire des séances, Vieux Palais, à l'effet d'assister à l'Assemblée générale.

Tribunal correctionnel

Coups réciproques. — Moles et Arbouys de Pern se sont donnés des coups, le tribunal les condamne à 16 fr. d'amende.

Coups et blessures. — Carrière 49 ans, cultivateur à Goujounac a été frappé et blessé par Pierre Delbit.

Delbit faute de preuve, est relaxé.

Vol de titre. — Laur Auguste de Vers, est inculpé d'un vol d'une valeur de 100 fr. au préjudice du sieur Cardajac de Mechmont.

Laur est condamné à 3 mois de prison (loi Bérenger).

Musique du 7^e de ligne

PROGRAMME DU 12 ET 15 JUILLET 1900

Allegro Militaire	Schrammel.
La Sirène (Ouverture)	Auber.
Les Amourrettes (valse)	Gung'l.
Hérodiade (Grande Fantaisie)	Massenet.
Marche des Fiançailles (Lohengrin)	Wagner.

De 8 h. un quart à 9 h. et demie (Allées Fénélon)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 12 juillet 1900

Naissances

Courtiau Angèle, Place Champolion, 2.
Barry Charles-Émile-Jean-Baptiste, à Bégoüs.

Publications de mariages

Cat Louis-Antoine, typographe et Parra Marguerite, tailleur en robes.
Arbouys Henri, sergent-fourrier au 7^e de ligne et Delmas Marguerite-Berthe, sans profession.

Mariages

Trémouillères Germain, cordonnier et Dajeau Marie, sans profession.
Malapeyre Jean-Pascal, employé de commerce et Constans Joséphine, tailleur en robes.

Décès

Coueslant Germaine, 2 ans 1/2, avenue de l'Abattoir.

Si vous avez les Digestions pénibles, lourdeurs, somnolence, congestions, après les repas, prenez les Pilules Suisses et vous serez soulagé. 1 fr. 50.

Arrondissement de Cahors

LIMOGNE. — La foire n'a pas eu l'importance qu'elle devait avoir à cause de la rentrée des foins qui se préparent difficilement vu que la température n'est pas assez chaude. Peu de transactions sur les bêtes à corne dont les cours sont à peu près les mêmes.

Céréales : Blé, 14 fr. les 80 kilos.
Avoine, 7,50 à 8 fr. l'hecto.
Maïs, 10 fr. id.
Volaille, 80 c. le 1/1 kilo.
Œufs, 50 c. la douzaine.

CATUS. — Huissier. — Aux termes d'un décret en date du 7 juillet 1900, M. Bous-

cary est nommé huissier près le tribunal de Cahors, avec résidence à Catus, en remplacement de M. Bousquet.

LAUZÈS. — La foire du 5 juillet à Lauzès n'était pas mouvementée. Il s'est fait peu d'affaires, espérons que cela ne durera pas.

Arrondissement de Figeac

LEYME. — La fête nationale. — La nouvelle municipalité de Leyme veut célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille avec un éclat inaccoutumé.

La fête sera annoncée par une sonnerie de cloches. Le matin, des secours seront distribués aux pauvres de la commune. Les édifices publics seront pavoisés.

Le soir grande illumination et brillant feu d'artifice. Et pour terminer, il y aura un banquet à la mairie. Les adhésions sont reçues dès à présent au secrétariat.

La journée s'annonce bonne pour la République.

SAINT-CÉRÉ. — Les vols. — Le jour de la foire du 6 juillet M. Darnis, d'Alvignac, marchand forain, installé sur la place du Gravier, avait placé son porte-monnaie sous des boîtes de rubans; ce porte-monnaie contenait environ 1,500 fr. Vers quatre heures du soir, quand il voulut prendre son argent pour donner de la monnaie, il s'aperçut qu'il avait disparu.

M. Darnis suppose que quelque adroit filou, qui s'était aperçu qu'il mettait son argent sur un banc, le lui avait volé au moment où il était occupé avec ses clients.

— Dimanche dernier 8 juillet, à trois heures de l'après-midi, un individu, à l'aide d'un diamant, a su pratiquer une petite ouverture sur une vitrine de la devanture de M. Clot, horloger à Saint Céré. A l'aide d'une petite fourchette, cet individu enlevait les montres, qu'il mettait ensuite dans sa poche. Les voisins l'apercevant, ont rassemblé du monde autour de cet individu, qui n'a, du reste, pas cherché à s'esquiver. La gendarmerie, aussitôt prévenue, a arrêté le voleur, qui a été conduit le lendemain à la prison de Figeac.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Une série noire. — Il y a quelques jours à peine un pauvre vieil octogénaire, Baptiste Combarieu, s'enfonçait 2 côtes en tombant d'un cerisier; le surlendemain c'était le jeune Dégars Gabriel, que l'amour des cerises envoyait à son tour se plaquer le sternum sur un tapis rocaillieux.

Quelques heures plus tard, Durand Jean, s'abimait une clavicule en glissant d'une énorme charretée de foin;

Quoique graves, ces accidents n'étaient pas mortels et la Camarde voulait une proie, aussi apprenions-nous hier soir, que la veuve F. venait d'être trouvée pendue à l'échelle du grenier.

Cette pauvre monomanie se prétendait persécutée par des personnes plus ou moins imaginaires, elle avait même paraît-il dénoncé il y a quelques temps déjà, ses proches comme voulant l'assassiner.

Puisse ce bout de corde mettre enfin un terme à cette déjà bien longue série d'accidents.

CANIAC. — Un suicide vient de jeter l'émoi dans la commune de Caniac, canton de Labastide-Murat, le sieur Ollier, s'est pendu

dans sa grange à la suite de reproches que lui avait adressés son père la veille. Ce malheureux laisse deux enfants, le plus âgé a quatorze ans. La désolation est dans cette famille.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché ne se sont pas modifiées d'une bourse à l'autre, nous retrouvons les cours sans changement notable conséquence du calme absolu des affaires.

Le 3 0/0 à 99,97 n'a pas varié, le 3 1/2 0/0 clôture à 102,40 et l'Amortissable à 99.

La Banque de France cote 4000. Le Comptoir National d'Escompte se traite à 596, le Crédit Foncier à 660, le Crédit Lyonnais à 1046 et la Société Générale à 607 sont fermes sans changement.

Les Chemins français ont baissé, le Lyon à 1815 le Midi à 1522, le Nord à 2327 et l'Orléans à 1735.

Le Suez a baissé de 10 fr. à 3465.

Les fonds étrangers ont reculé, l'Extérieure à 71,62 l'Italien à 91,95 le Turc D à 22,70 et la Banque Ottomane à 536.

Cependant le Portugais à 23,20 et le Russe 3 0/0 1891 à 84,25 sont en hausse de 25 centimes chacun.

Signalons l'accentuation de la reprise sur les obligations des chemins de fer du Nord de l'Espagne à 315 au lieu de 313 cours moyen de la veille.

GUERISON DES HERNIES



MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

BANDAGES SANS RESSORTS, brevets s. g. d. g.

L'art de guérir la hernie est le secret du spécialiste et réside exclusivement dans la confection de l'appareil herniaire. Or, notre spécialiste Glaser est l'inventeur et le fabricant du bandage curatif dont l'infailibilité est garantie aux sujets vigoureux.

- 1^o Soulagement instantané;
- 2^o Amélioration en six jours;
- 3^o Réduction complète de la hernie en 30 jours;
- 4^o Guérison en six mois.

Nous engageons vivement nos lecteurs intéressés à consulter M. Glaser à Auch, le 25 juillet Hôtel de France; à Agen, le 26, Hôtel des Ambassadeurs; à Tonneins, le 27, Hôtel de l'Europe; à Cahors, le 28, Hôtel des Ambassadeurs.

M. Glaser, spécialiste, à Héricourt (Haute-Saône) Brochure gratis.

LE RETOUR D'AGE

L'Élixir de Virginie qui guérit les varices, la phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes, est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 2, rue de la Tacherie. Le flacon 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avonnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XXI

PORTANT SA CROIX

— Je lui donnerai cette potion quand il s'éveillera, dit Kate, et je passerai la nuit près de lui. Restez dans la chambre voisine, Ogden, afin que vous puissiez venir si j'avais besoin de vous.

Kate passa près de son frère les longues heures de cette triste nuit d'hiver.

Assise près du lit, elle lui humectait la figure et les mains et portait à ses lèvres des boissons rafraîchissantes.

La lampe couverte jetait une lueur trop faible pour qu'elle pût lire; elle resta patiemment assise écoutant la tempête et veillant son frère.

Dans la chambre voisine, Ogden dormait dans un fauteuil du sommeil du juste, accompagnant de ses ronflements les hurlements du vent.

Les heures s'écoulaient lentement et ramènerent le matin.

Le malade était plus mal, plus faible, plus abattu, il n'avait pas le délire.

— Je sais que j'ai la fièvre, Kate, dit-il d'une voix très faible. J'en suis heureux; j'espère qu'elle aura pitié de moi et m'emportera.

Kate descendit pour le déjeuner, mais ne put rien manger et remonta près de son frère.

L'expérience qu'elle avait acquise en soignant les malades du village lui permettait d'agir efficacement, mais, en dépit de tous ses efforts, Henry devenait plus souffrant et plus faible. Elle n'osait pas appeler un docteur avant l'arrivée de son père.

Il devait arriver aujourd'hui, pensa-t-elle. Dieu le veuille! S'il ne vient pas et que la fièvre augmente, j'irai parler à l'abbé Francis ce soir.

Heureusement ce pénible devoir lui fut épargné.

Le dernier train de l'après-midi ramena les nouveaux mariés.

Kate et Evelyne vinrent à leur rencontre dans le vestibule, celle-ci les embrassa tous deux avec effusion; mais Kate se contenta de leur serrer la main.

Grâce monta chez elle avec Evelyne pour changer de toilette, et le capitaine resta dans le vestibule avec sa fille aînée.

— Qu'y a-t-il, ma chère? demanda-t-il.

— Quelque chose de très grave; j'en ai peur, papa: Henry est malade.

— Malade!... Comment?... Depuis quand?... Qu'y a-t-il?

— La fièvre, murmura Kate. Personne ici ne le sait, excepté Ogden. Il a été pris avant-hier au soir; mais je n'en ai rien su qu'hier.

J'ai passé la nuit près de lui et j'ai fait tout ce que j'ai pu; mais il me semble que la fièvre augmente. J'aurais voulu pouvoir appeler le docteur, mais je n'ai pas osé avant ton retour. Que faut-il faire?

— Envoyez prévenir le docteur sans retard, répliqua son père vivement. J'ai confiance en lui; c'est l'honneur même, et le secret du pauvre Henry est aussi en sûreté avec lui qu'avec nous. Grâce connaît l'histoire; je la lui ai racontée à Montréal.

Naturellement, je ne pouvais pas avoir de secret pour ma femme. Dès que j'aurais vu le pauvre enfant, j'irai au village moi-même; montrons tout de suite.

Kate accompagna son père.

A l'approche de la nuit, l'état du malade avait empiré et le délire commençait. Il ne reconnut pas son père, qui lui parlait penché sur lui; il s'agitait sur son oreiller en murmurant des paroles incohérentes.

Mon pauvre enfant!... mon cher Henry!... disait le père les yeux pleins de larmes; le malheur ciel semble l'avoir marqué de son sceau!... Reste avec lui, Kate, je vais aller chercher Frank.

XXII

UNE RÉVÉLATION

Cinq minutes plus tard, le capitaine Danton rigeait au galop vers l'auberge du village, où se di-il trouvait le jeune docteur assis dans son cabinet et plongé dans la lecture d'un volume des plus respectables d'aspect.

Frank se leva pour saluer son visiteur;

mais il s'arrêta court à la vue de sa figure pâle et anxieuse.

— J'espère qu'il ne se passe rien, demanda-t-il, il n'est pas arrivé de malheur au château?

Le capitaine jeta un regard tout autour de la chambre.

— Nous sommes bien seuls? fit-il.

— Parfaitement, répliqua son beau-frère, très surpris.

— J'ai une histoire à vous raconter; un secret à vous confier. Nous avons besoin de vous au château; mais avant que je puisse vous demander vos soins, j'ai une confiance sacrée à vous faire; confiance que je suis sûr de ne vous voir jamais trahie.

— Je ne trahirai jamais un secret que vous m'aurez confié, capitaine Danton, répondit le jeune homme gravement.

Un pressentiment de la vérité lui était venu en parlant.

Le capitaine approcha son fauteuil et commença son histoire d'une voix troublée et basse; la même histoire qu'il avait dite un jour à Reginald Stanford: l'histoire de son malheureux fils.

Le docteur l'écouta impassible; sa figure grave et sérieuse n'exprima aucune surprise.

Lorsque le capitaine eût fini sa narration en ajoutant que la fièvre rendait sa présence indispensable, le frère de Grâce passa la main sur son front légèrement moite.

— Je vais acquiescer à votre certitude, se disait-il.

(A suivre.)

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 12 Juillet 1900.

V^o Nacla: Chronique. — Adrien Houillon: Le Picolo (fin). — P. Vigné d'Octon: Le Pont d'Amour (suite). — Pierre Sales: Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit: L'invasion noire (suite). — Comte Léon Tolstoï: Résurrection (suite). — Pierre Maël: Reine-Marguerite (suite.) V^o Nacla: Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 28 (14 Juillet 1900).

1^o L'Omo (voyage d'exploration dans le pays des Somalis et l'Hésiope méridionale), résumé et adopté de l'Italien, par M. H. de Mathuisieulx.

2^o A travers le monde: Aux Indes Occidentales. La Barbare. — Le futur réseau télégraphique sous-marin français. — La seconde Expédition du Lieutenant Olufsen au Pamir. — Le Yun-Nan et les visées de la France sur cette province. — Les Sociétés secrètes en Chine. — Revues étrangères.

Abonnements: France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro: 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^o, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1441^e livraison (14 Juillet 1900).

Toute seule, par Charlotte Chabrier-Rieder. — Le Palais du Costume, par Augusta Latouche. — L'Exposition universelle de 1900: Les colonies Françaises: Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, par Louis Rousselet. — Jeanne la Rousse, par le Commandant Stany. — Les légations à Pékin, par Et. Leroux. — Lettres du régiment, par Louis d'Or.

Abonnements: France, un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes.

Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 21^e année. — Sommaire du n° 32 — du 13 Juillet 1900.

Petit Marsouin (capitaine Danrit). — La nuit blanche d'un ours brun (Gyudo). — Miss Porc-Epic (Eud. Dupuis). — La couleur de l'argent (Mathilde Zeys). Saint Nicolas à l'Exposition. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations de Paul de Sémant. — Gyudo. Georges Conrad. — J. Geoffroy, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements: Paris et départements: six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

De plus en plus, la Nouvelle Revue internationale justifie son succès considérable. Le dernier numéro est particulièrement intéressant. Une étude de M^{me} Rattazi sur la peinture et les peintres modernes à propos du dernier Salon; de délicieuses Lettres d'auteurs d'André Lichtenberger; un article très documenté sur l'Empire anglais et son avenir; de magnifiques vers de Louis Ratisbonne — les derniers qu'écrivit le poète —; un drame de François Fabié sur la Conspiration de Malet; des pages étranges sur l'instruction publique, les travaux publics et les divers types de la femme en Espagne; une remarquable chronique poli-

tique du général Tura sur la prise de Prétoria et ses conséquences; puis des contes et nouvelles, des lettres de l'étranger et des articles de quinzaine (théâtre, livres, etc.): par ce rapide aperçu on voit l'importance de cette livraison de la Nouvelle Revue internationale (Paris, 23, boulevard Poissonnière).

La chute de Gabrielle

Les « faiblesses du cœur » ont déjà inspiré un des livres et bien des pièces de théâtre. Je ne crois cependant rien exagérer en affirmant que leur étude n'a jamais enfanté une œuvre plus touchante et plus dramatique que **La Chute de Gabrielle**.

Ceroman, tout féminin, de M^{me} Paul Gauthier, ne laissera, certes, pas une femme indifférente. Il n'en est pas une que ne révoltera la conduite de M^{me} de Brey à l'égard de M^{me} Chatenay, son amie intime. D'autre part, toutes liront avec un intérêt infini ce récit plein de sentiment et de tact, retraçant les désordres les plus violents de l'âme avec un art irréprochable, et se terminant dans l'apaisement qui naît de la bonté suprême, formulée par le pardon. **La Chute de Gabrielle** démontre surabondamment qu'il n'est pas toujours nécessaire de recourir aux outrances et aux violences pour obtenir le succès et qu'on peut encore écrire sur le ton de la bonne compagnie un roman naturel et de belle venue, capable de plaire et d'émuvoir.

(E. Flammarion, éditeur, 26, rue Racine. — 3 fr. 50).

Armée et Marine

Sommaire du n° 27

3, place du Théâtre Français, Paris

La situation en Chine. L. de Saussure. — Les événements de Chine. Maurice Branger. — De Takou à Pékin. M. B. — La guerre au Transvaal***. — Le monument des Enfants de la Meuse. D. L. — La Garde danoise. Jean d'Orléans. — Autour d'Igii. Sic. — La télégraphie sans fil. Capitaine de Frégate Moritz. — Dans les ports. — Chronique théâtrale. C. de Néronde. — Petite correspondance. — Echos de la semaine. — Actes officiels: Nominations, Mutations, Mouvements. — 49 gravures et photographies.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^o, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) — Sommaire du n° 1416, du 14 Juillet, 1900.

L'enregistrement microphonique de la marche des chronomètres et des pendules astronomiques, par A. Berget. — Sur les planètes télescopiques, par J.-F. Gall. — L'exposition minière souterraine au Trocadéro, par L. de Launay. — Les concours temporaires du palais de l'Horticulture, par P. Hariot. — Exposition de 1900: les palais de l'Italie et de la Turquie, par A. C. — Les pressions des poudres de chasse sans fumée, par D. — Une expérience d'acclimatation ichtyologique, par Henry de Varigny. — Fabrication du carbure de calcium. — Rames mobiles à l'Exposition, par Lucien Périssé. — Chroniques. — Académie des sciences; séance du juillet 1900; par Ch. de Villedeuil. — Densité spécifique du corps humain. — Le « Jubilee » par J. Adac.

Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

BELLE POSITION

Avec cinq cents francs. Monopole de la vente d'un café breveté dans chaque canton. Ecrire à **Ancette-Brel**, fabricant à Montpellier.

Assistance judiciaire, décision du bureau de Cahors du cinq avril 1900.

Etude de M^e A. TASSART avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

Demande en séparation de biens

D'un exploit du ministère de M^e SERRES, huissier à Cahors, en date du onze juillet mil neuf cent enregistré. Il appert que la dame Lucie COUSINET, sans profession, épouse du sieur SOUBIROUX Hippolyte, ancien gardien de prison, domiciliés ensemble à La Combe de Val-Noubière commune de Cahors, dûment autorisée à ces fins, a formé contre son dit mari, devant le tribunal civil de Cahors, une demande en séparation de biens, constituant dans cet exploit pour suivre sur la dite demande M^e A. TASSART, avoué près le dit tribunal.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le douze juillet mil neuf cent. A. TASSART.



ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUÏÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!

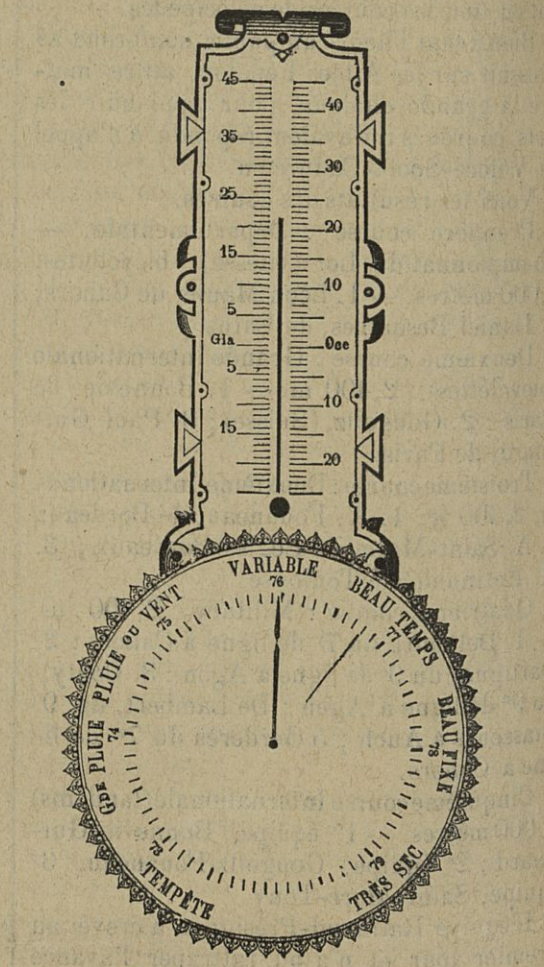
GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqures, crevasses, cassures, corchures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réparation exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 3 fr. 50 avec indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 30 ans, toujours flacons ornés plats, étiquettes jaunes.

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiséptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix: 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2: 3 fr.



Baro-Thermomètre. Température minima du jour: 11. Id. maxima de la veille: 29. Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.